

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Mars 2026

L'an 2026 et le 20 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Gwen GUILLERME, Maire.

**Présents** : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, Mme DEROCHE Rachel, M. CADIEU Jimmy, Mme THIRIOT Corinne, M. COURANT Anthony, Mme ROBERT Emmanuelle, Mme JUIN Émeline, M. CHEMINEL Loïc, M. VAILLANT Fabien, M. GUILLAUME Romain, Mme BOURION Béatrice

**Excusé ayant donné procuration** : M. BURBAN Sébastien à M. CADIEU Jimmy

**A été nommé secrétaire** : M. CADIEU Jimmy

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 16/03/2026

**Date d'affichage** : 16/03/2026

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

ELECTION DU MAIRE - 2026-029  
CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS - 2026-030  
ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE - 2026-031  
QUESTIONS DIVERSES - 2026-032

### **ÉLECTION DU MAIRE**

réf : 2026-029

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-7 et L. 2122-8,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Candidate déclarée : Mme Gwen GUILLERME

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

#### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins :	15
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus :

Mme Gwen GUILLERME 15 voix (quinze voix)

***Mme Gwen GUILLERME, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée : Maire.***

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS**

réf : 2026-030

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-1 et L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, décide la création de trois postes d'adjoints.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

réf : 2026-031

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-4 et L. 2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste de candidat déclarée : Mme ROBERT Emmanuelle

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

**ELECTION DES ADJOINTS**

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15  
Nombre de suffrages blancs 0  
Nombre de suffrages nuls 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Liste déposée par Mme ROBERT Emmanuelle 15 voix (quinze voix)

***Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Emmanuelle ROBERT, soit : Mme Emmanuelle ROBERT, M. Pascal BOURY et Mme Corinne THIRIOT.***

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **QUESTIONS DIVERSES**

réf : 2026-032

- Mme Le Maire a fait lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local.
- Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont décidé de reporter à une prochaine réunion la fixation du montant des indemnités pour le maire, les adjoints ainsi que pour les conseillers délégués.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 25/03/2026

Le Maire  
**G GUILLERME**